

CONSOMMATION ■ Une tarification s'applique depuis le 2 janvier pour les utilisateurs du réseau géré par le SDEY

Fin de la gratuité des bornes électriques

Recharger son véhicule électrique sur une borne du syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) est payant depuis lundi. Cela concerne 40 % des installations publiques.

Delphine Toujas
delphine.toujas@centrefrance.com

Le service était gratuit pour les usagers des bornes de recharge pour véhicules électriques depuis 2015. Les automobilistes vont désormais devoir prendre l'habitude de payer. Depuis lundi, une grille tarifaire s'applique sur l'ensemble des installations du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (actuellement 106 inférieures à 25 kW, 19 entre 25 et 100 kW et 2 supérieures à 100 kW), soit 40 % des infrastructures ouvertes au public. Selon la puissance, le prix du kWh varie de 50 à 90 centimes.

Des pénalités pour favoriser les rotations

« C'est une décision prise pour maintenir la qualité du service, et non pour améliorer la rentabilité », insiste Édouard Burrier, directeur général adjoint du pôle technique du SDEY.



RECHARGE. Le SDEY doit faire face à l'augmentation des coûts de l'électricité et de ses charges. PHOTO D'ILLUSTRATION EMMANUEL GOUGEON

Le prix de l'électricité augmente, mais aussi les coûts d'exploitation, liés au développement du réseau et de son usage. Ces tarifs sont mis en place pour répondre aux besoins et continuer à développer. » Du 1^{er} janvier au

1^{er} décembre 2022, le SDEY a plus que doublé le nombre d'opérations de recharge par rapport à 2021, passant de 50.000 à 102.000, ce qui représente 2 GWh de consommation électrique. Ce fort usage, parallèle à la transformation du

parc automobile, entraîne dans son sillage une hausse des coûts de supervision et d'exploitation. L'année dernière, l'électricité et la maintenance ont coûté environ 100.000 euros de plus qu'en 2021.

Un abonnement, offrant

un tarif préférentiel, à moins de 10 centimes le kWh, est proposé pour un montant mensuel de 14,99 euros. « Chaque abonné recevra un badge utilisable dans sept départements de la région Bourgogne Franche-Comté,

poursuit Édouard Burrier. L'abonnement permettra aussi l'exonération des pénalités mises en place de 21 heures à 6 heures du matin. Un quart d'heure après la fin de la recharge complète du véhicule, chaque minute branchée sur la borne sera facturée entre 30 et 50 centimes. C'est un enjeu majeur. On a constaté trop de véhicules qui monopolisent les bornes. »

De nouvelles bornes prévues

L'objectif est de « pérenniser ce service partout dans l'Yonne » et « d'atteindre un équilibre financier à long terme pour ce volet de l'activité ». De nouvelles bornes devraient continuer de voir le jour dans le département cette année : trois ultrarapides, une vingtaine de puissance intermédiaire ainsi que d'autres de faible puissance. Le SDEY explique aussi s'adapter aux enjeux énergétiques actuels : « Côté innovation, nous allons lancer, cette année, deux bornes bidirectionnelles, capables de restituer l'électricité de la batterie au réseau en cas de tensions. » ■